



Organiser un troc

Organiser un troc est un moyen durable et efficace de donner une seconde vie au matériel inutilisé : les participants font des économies, recyclent et créent des liens !

De quoi passer **un moment utile et convivial...**

Pour votre troc, prévoyez :

- **Avant l'événement :**
 - un lieu abrité et spacieux,
 - un règlement (voir exemple ci-dessous),
 - diffusez l'information auprès des vos licenciés mais aussi auprès des cavaliers proches de chez vous, voire dans la presse locale et sur les réseaux sociaux.
- **Pour l'événement :**
 - un micro,
 - des étiquettes,
 - des stylos,
 - un ordinateur (pour gérer les inscriptions),
 - des portants, des cintres et des tables pour étaler les articles,
 - des petits panneaux signalétiques « Femme », « Homme » ou « Enfant ».
- **Après l'événement :**
 - Remerciez les participants (mail, téléphone, de vive voix...),
 - Si vous avez pris des photos, valorisez-les sur un panneau d'affichage, sur votre site internet, etc. N'oubliez pas de leur faire signer la cession de droit à l'image ci-dessous.



Comment cela se passe ?

Vous pouvez fonctionner sur un **système de points** représentatif du prix : selon le prix estimé de chaque article présenté par un participant, vous donnez un nombre de points adéquat.

Exemple : valeur comprise entre 1 et 10 euros = 1 point ; valeurs comprise entre 11 et 20 euros = 2 points, etc.

Ainsi, si un participant vient avec un polo d'une valeur estimée de 8 euros, vous lui donnerez 1 point. S'il vient avec un filet estimé à 35 euros, vous lui donnerez 4 points.



Les points peuvent être de simples images représentant une brosse, une selle ou un cheval par exemple, imprimées en petit format.

Lorsque les participants arrivent, le matériel et les vêtements sont **triés** : acceptés ou refusés, selon leur état.

Ensuite, les participants reçoivent leurs points et une étiquette qui permettra de les identifier - un bout de scotch avec leur prénom + le nombre de points. Ceci permettra de vérifier facilement à leur sortie que la valeur des articles correspond au nombre de points en leur possession.

Prévoyez environ 30 minutes supplémentaires avant le début du troc pour récupérer le matériel et les vêtements, distribuer les points et étiqueter les articles. Faites appel à des bénévoles du club pour être installés le troc rapidement et couvrir tous les espaces.

Avant le départ d'un participant, **vérifiez que la valeur des articles en points est inférieure ou égale à celle affichée sur son étiquette** et qu'il vous remet bien le nombre de points nécessaires.

Si des articles venaient à ne pas trouver un nouveau propriétaire, pourquoi ne pas les garder pour votre centre équestre ? Si les participants sont d'accord - le préciser dès le début -, ils serviront alors à tous !

Vous pouvez également **proposer une buvette** durant ce troc, pour un moment toujours plus convivial et agréable – retrouvez notre fiche « Organiser un repas issu d'une production locale ».

Prenez contact avec la mairie pour connaître les obligations légales préalables.

N'hésitez pas à prendre des photos !

Exemple de règlement :

- La *convivialité* et la *courtoisie* seront de mise.
- Sont **acceptés** : les vêtements, accessoires et matériel d'équitation pour femme, homme et enfant, neuf, en très bon état ou bon état.
- **Minimum** de 3 articles par personne.
- **Maximum** de 20 articles par personne.
- **Tous les articles** doivent être impeccables et propres et doivent appartenir à la personne qui les dépose ; les articles contrefaits ne sont pas acceptés.
- **Ne pas apporter** des articles auxquels vous êtes fortement attachés ou que vous hésitez à échanger.
- Un article apporté ne peut pas être récupéré ensuite.
- Tout article non-conforme aux conditions ci-dessus pourra être refusé par l'organisateur du troc.
- Il s'agit d'échange et non pas de vente : **aucune vente ne sera tolérée.**
- En aucun cas **l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable** de dégradations, vols, taches et autres inconvénients pouvant survenir au cours du troc. Il ne pourra pas non plus être tenu responsable si les participants ne repartent pas avec des articles dont la valeur monétaire n'est pas égale aux articles qu'ils auront déposé.

Exemple de document légal à faire signer aux participants à leur arrivée :

Je soussigné(e), certifie être propriétaire des affaires suivantes laissées au troc :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Tout échange réalisé lors de ce troc est présumé consenti par les parties à l'échange.

Les participants au troc sont susceptibles de céder leurs droits à l'image pour faire la promotion de cet événement dans la presse locale, nationale, radio, réseaux sociaux, sites internet, etc.

Toute personne qui souhaiterait s'y opposer pourra le faire en adressant sa contestation à l'organisateur.

Fait à,

Le.....,

Signature